

Procès –verbal du 10/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 10/04/2014 dans la salle rouge de l’Hôtel de Ville :

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
MOUSSIER Sylvie	
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henri	
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
BERNABEL Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	
DEVECI Eren	
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	

Etaients absents excusés (3) : Louis GRIMBICHLER – Yves BALTENWECK – Anne – Sophie KIENLEN

Informations brèves :

1. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député - Maire relève entre autres:
 - Vendredi 11 avril à 20h : projection du film « Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés »
 - Samedi 12 avril à 15h : conférence « le travail est –il vraiment une invention moderne ? »
 - Samedi 12 avril à 17h : conférence « la modernisation des entreprises et les nouvelles méthodes de management »
 - Samedi 12 avril à 20h30 : théâtre « Des Travaux et des Jours »

2. Le dimanche 13 avril de 10h à 18 se tiendra le Marché de Printemps Paysan. Monsieur le Député – Maire invite les conseillers à y aller.
Le dimanche 13 avril à 10h45 est programmé sur la place de l'Hôtel de Ville, le concours du kouglopf de la ménagère avec une remise des prix à 14h.

3. Le jeudi 08 mai à 11h aux Monuments aux Morts (jardin de ville) se déroulera la traditionnelle cérémonie commémorant la victoire de 1945.

4. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 13 mars 2014 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné
à l'**UNANIMITE**
comme secrétaire de séance

1. Budget primitif 2014 – orientations budgétaires : débat

Le 23 Mars dernier, les habitants de Ribeauvillé ont accordé leur confiance au nouveau Conseil Municipal pour travailler pendant les 6 prochaines années au service du bien commun. Cette confiance est bâtie sur le respect des engagements qui ont été pris envers les concitoyens. Certes, la conjoncture économique particulièrement difficile tant au niveau national qu'international oblige la commune à observer la plus grande prudence dans la gestion de la Cité. Ainsi, la baisse annoncée des dotations de l'Etat et des recettes fiscales réduira inéluctablement la marge de manœuvre de la collectivité et contraindra le Conseil Municipal à gérer de manière de plus en plus rigoureuse le budget de fonctionnement. C'est à ce prix que Ribeauvillé et ses habitants seront préservés des effets de la crise qui touche le Pays. C'est pourquoi le Conseil Municipal s'engage à poursuivre le désendettement de la Commune et à ne pas augmenter la fiscalité locale.

Néanmoins, il faut garder un esprit enthousiaste et résolument tourné vers l'avenir : assurer un développement harmonieux de la Cité, améliorer son cadre de vie et valoriser le patrimoine tout en soutenant fortement l'activité économique locale : tels sont les objectifs qui guideront la politique d'investissement.

L'objet du débat d'orientations budgétaires est :

- D'informer sur la situation financière de la ville
- De discuter des orientations budgétaires à venir : fiscalité ; dette ; investissements

Tout d'abord revenons sur l'année écoulée :

I. Le Compte administratif 2013

Le Compte Administratif 2013 a dégagé un excédent global de clôture de 2 159 646 €. **Il s'agit d'un excédent qui reste conséquent compte tenu de la conjoncture économique actuelle et qui est supérieur à celui de 2012 (1 626 000 €).**

Pour mémoire, le Compte Administratif qui a été approuvé par le Conseil Municipal sortant le 13 mars dernier présentait :

- des dépenses de fonctionnement à hauteur de 6 793 000 €
- des recettes de fonctionnement à hauteur de 10 293 000 €

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles se sont élevées à 4,3 Millions d'€, dont 2,4 Millions d'€ de dépenses d'équipement.

Parmi les réalisations plus importantes, on citera :

- les travaux de réfection de la *voirie urbaine et rurale, de trottoirs et d'éclairage public* : 350 000 €
- l'acquisition de l'ancien Tribunal : 344 000 €
- l'aménagement *du Jardin de Ville* : 235 000 €
- les travaux de rénovation de *la Mairie* : 190 000 €
- la création de la passerelle du parking Hohlegasse : 187 000 €
- l'aménagement *de l'ancien abattoir* : 168 000 €
- l'aménagement de la rue du Tir : 115 000 €
- la rénovation de la chapelle Raydt et des Remparts passage Jeannelle : 196 000 €

II. Avant d'examiner les orientations du Budget 2014, il est important de s'arrêter sur la situation de **l'endettement communal.**

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2014 est de 4 935 000 € (cf. Etat de la dette). Il sera proposé d'inscrire un nouvel emprunt de 350 000 € au Budget 2014, ce qui correspond à un montant inférieur au capital remboursé cette année.

L'endettement par habitant se situera donc à 991 €, contre 1 028 € au 1^{er} Janvier 2013. La moyenne nationale s'établit à 936 €/ habitant.

Par ailleurs, la capacité de remboursement de la dette reste intacte, puisqu'il suffit de moins d'une année de recettes courantes (0,57 année) pour rembourser intégralement la dette. La moyenne nationale s'élève elle à 0,79 année.

La structure de l'endettement communal ne comporte aucun emprunt dit « toxique » ; en effet, il n'y a qu'un seul emprunt à taux variable qui est indexé sur le taux du Livret A.

Le **budget de fonctionnement** devrait s'équilibrer à hauteur de 9,3 Millions d'€ et permettre de dégager un autofinancement de 2 163 000 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les principales évolutions concernent :

- La montée en puissance du Fonds de péréquation intercommunal qui va progresser de 50 000 € pour atteindre 137 000 €.
- Les charges générales augmenteront au maximum de 3 % : les causes tiennent principalement à la hausse de la TVA, mais également à la progression du poste énergie, de l'affranchissement, des frais de formation des agents et d'autres frais courants.
- Les intérêts de la dette diminuent de 4,5 %.
- Les charges de gestion diminuent de plus de 3 %, notamment du fait de l'annulation exceptionnelle de 2 créances en 2013.
- Les charges de personnel augmentent de 2,5 %. Le recrutement d'agents recenseurs et d'un nouvel agent, les avancements de carrière et la hausse des charges patronales « retraite » expliquent cette progression ; à noter que les charges de personnel demeurent inférieures à la moyenne nationale (43,7 % contre 53,7 % des dépenses réelles de fonctionnement) avec un tableau des effectifs actuels de 70 agents.
- L'inscription d'une réserve de 300 000 € en dépenses imprévues permettra de conserver un fonds de roulement et de faire face le cas échéant à des imprévus.

Concernant les recettes de fonctionnement, la plus grande prudence s'impose cette année pour l'estimation de nos recettes:

- pour les dotations de l'Etat : l'aide de l'Etat est finalement en diminution de 6,5 % (soit 62 000 € de recettes en moins)
- pour le versement fiscal du Syndicat du Muehlbach, qui sera inévitablement touché par la réforme de la fiscalité des Entreprises. Le montant du versement est estimé avec prudence à 230 000 €
- pour le versement de la taxe sur les Jeux estimé à 1 530 000 €
- pour les ventes de bois estimées comme chaque année en deça des prévisions de l'ONF à 300 000 €.

Concernant la fiscalité, comme chaque année depuis 1997, il sera proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, nonobstant la révision par l'Etat des bases d'imposition sur lesquelles la commune n'a aucune prise. Néanmoins, les produits des impôts locaux et des compensations fiscales sont en baisse globalement de 73 000 € ; sont surtout impactées les la Contribution Foncière des Entreprises et la Contribution à la Valeur Ajoutée.

-les autres taxes (taxe sur l'électricité, horodateurs, droits de place, droits de mutation,...) seront estimées avec prudence

-Enfin l'excédent reversé par le budget annexe campings est estimé à 240 000 €.

III. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014

a) Les dépenses inscrites en restes à réaliser se chiffrent à 1 800 000 € : elles concernent principalement :

- les travaux de voirie urbaine et rurale : 514 000 €
- le Centre autour du Livre : 428 000 €
- les travaux dans les bâtiments 414 000 €
- le Centre Equestre : 250 000 €
- la Mairie : 194 000 €

b) Concernant la capacité d'investissement, avec un montant d'emprunts nouveaux de 350 000€, il sera possible d'investir **2 500 000 € (soit plus de 469 € / habitant contre 318 € en moyenne nationale)**. Ces dépenses sont autofinancées à plus de 87%.

Une liste **des projets d'investissements** nouveaux a été distribuée en Commissions réunies le 20 mars dernier pour lesquels le Conseil Municipal devra opérer des arbitrages à l'intérieur du cadrage budgétaire annuel qui a été établi.

IV. Le Budget annexe Campings

La saison 2013 du Camping Coubertin a été excellente avec un chiffre d'affaires record qui a atteint 456 000 € avec un reversement au budget général de 240 000 €. Le principal investissement proposé en 2014 sera la poursuite de la rénovation du bloc sanitaire central.

V. Le Budget du service des Eaux

Il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement en 2014 (hors redevance perçue par l'Agence de l'Eau) qui s'élève à 2,758 € TTC le M3.

Parmi les investissements proposés pour 2014 figurent :

- Le remplacement des conduites d'eau potable rue du Rempart sud (60 000 €) et rue des Ribeaupierre (97 000 €).
- La poursuite de la mise en place des compteurs d'eau par télérelève (22 000 €)

VI. Le Budget du service de l'Assainissement

Le programme d'investissement qui sera proposé pour 2014 concerne :

- le remplacement de tampons d'assainissement et mise à niveaux dans diverses rues (20 000 €)
- l'extension du réseau d'assainissement, notamment au Jardin de Ville (20 000 €)
- les travaux dans la station d'épuration (remplacement du pont suceur du clarificateur : 60 000 €)

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments

2. Affaires financières

a. Indemnité de conseil versée au Receveur – Percepteur : approbation

Outre son rôle de recouvrement des différentes taxes et de comptable des collectivités locales et autres établissements publics, le Percepteur assure également auprès desdites collectivités un rôle de conseil en matière budgétaire, financière, comptable et économique : ainsi, il apporte ses conseils :

- dans l'établissement des différents documents budgétaires et comptables
- dans l'analyse de la situation financière de la collectivité
- dans la mise en œuvre des réglementations applicables dans ces matières

En contrepartie de ces prestations, le Conseil Municipal peut lui verser une indemnité annuelle dite de conseil ; celle-ci est librement déterminée par le Conseil Municipal. Elle est calculée d'après la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des différents budgets de la commune des trois dernières années (à l'exception des opérations d'ordre). Le Conseil Municipal peut décider d'en moduler le montant en appliquant un taux autre que le taux maximum.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à l'occasion de chaque changement de Percepteur ou lors du renouvellement du mandat de l'assemblée délibérante. Une fois votée, cette indemnité est acquise au Percepteur pour toute la durée de sa fonction.

Par délibération en date du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé l'octroi au taux maximum de cette indemnité annuelle à Mme LE BERRE. Cette indemnité s'est élevée à :

- 1 314,60 € en 2011
- 1 313,06 € en 2012
- 1 359,21 € en 2013

Compte tenu des activités exercées par l'intéressée pour le compte de la Ville,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat

VU l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- De reconduire l'attribution de cette indemnité
- D'accorder à Mme LE BERRE l'indemnité de conseil au taux maximum
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder à la liquidation de cette indemnité sur l'article 62251 « indemnité au comptable » de la section de fonctionnement du budget principal
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Affaires financières

b. Association Libre – demande de subvention : approbation

Par courrier en date du 27 février 2014, l'association LIBRE a sollicité une subvention de la Ville, dans le cadre d'un projet évènementiel intitulé HANDI – AUVERGNE qui a pour objectif la traversée de la chaîne des Puys en Auvergne par des personnes handicapées et valides.

Après examen de cette demande, il est proposé de réserver une suite favorable à cette requête et de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association LIBRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- D'attribuer une somme d'un montant de 300 € à l'association LIBRE dans le cadre de l'organisation du projet HANDI – AUVERGNE
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2014
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2014
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Affaires foncières

a. Parcelle cadastrée section AL n° 57 sise 8 Grand' Rue- autorisation de travaux : signature

Monsieur le Député – Maire quitte la salle

Le 03 mars 2014, une déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie pour le bien sis 8 Grand' Rue et cadastré section AL n° 57.

Compte tenu des liens familiaux entre le demandeur, et Monsieur le Député - Maire, les dispositions conjuguées des articles L 422-7 du Code de l'Urbanisme et L 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le Conseil Municipal doit être saisi pour désigner un de ses membres, afin de délivrer toutes les autorisations d'urbanisme (renseignements d'urbanisme, certificat d'urbanisme déclaration préalable, permis construire ...) à intervenir dans ce dossier.

De fait, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal, qui sera chargé de signer tous les documents d'urbanisme se rapportant à la parcelle dénommée ci – dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

- De charger Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence, Mme Claire BRECHBUHLER – HELLER, Adjointe au Maire, de signer toutes les autorisations d'urbanisme (renseignements d'urbanisme, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis construire...) se rapportant à la parcelle cadastrée section AL n° 57 située 8 Grand' Rue à 68150 RIBEAUVILLE
- D'autoriser Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence, Mme Claire BRECHBUHLER – HELLER, Adjointe au Maire à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Affaires foncières

b. Parcelle cadastrée section AL n° 35 – droit de préemption et actes d'urbanisme : signatures

Monsieur le Député – Maire et Monsieur Pierre – Yves THUET quittent la salle

Le bien cadastré section AL n° 35 sis 2, place Gouraud à 68150 RIBEAUVILLE est en cours de cession.

Compte tenu des liens familiaux entre les nouveaux acquéreurs, et Monsieur le Député - Maire, les dispositions conjuguées des articles L 422-7 du Code de l'Urbanisme et L 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le Conseil Municipal doit être saisi pour désigner un de ses membres, afin de délivrer toutes les autorisations d'urbanisme (renseignements d'urbanisme, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire) à intervenir dans ce dossier.

De fait, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal, qui sera chargé de signer tous les autorisations d'urbanisme se rapportant à la parcelle dénommée ci-dessus.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, il appartient au Conseil Municipal de purger le droit de préemption urbain.

La Ville n'ayant aucun intérêt particulier à acquérir ce bien, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas préempter et de désigner un adjoint pour la signature des Déclarations d' Intention d' Aliéner y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **22 voix pour**

- De ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AL n° 35 sise 2 place Gouraud à 68150 RIBEAUVILLE
- D'autoriser Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence Madame Claire BRECHBUHLER - HELLER, Adjointe au Maire, à signer les documents ad hoc se rapportant à cette décision de ne pas préempter
- De charger Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence, Mme Claire BRECHBUHLER – HELLER, Adjointe au Maire, de signer toutes les autorisations d'urbanisme (renseignements d'urbanisme, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire) à intervenir et se rapportant à la parcelle cadastrée section AL n° 35 sise 2, place Gouraud
- D'autoriser Mme Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire, ou en son absence, Mme Claire BRECHBUHLER – HELLER, Adjointe au Maire à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

1. Paroisse catholique

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de la paroisse catholique.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant outre le Maire
A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Sylvie MOUSSIER **24 Voix**

La Ville sera par conséquent représentée par

- Monsieur CHRIST Jean-Louis, Maire et
- Madame Sylvie MOUSSIER

auprès de la paroisse catholique.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

2. Paroisse protestante

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de la paroisse protestante.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant outre le Maire

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Elisabeth SCHWACH **24 Voix**

La Ville sera par conséquent représentée par

- Monsieur CHRIST Jean-Louis, Maire et
- Madame Elisabeth SCHWACH

auprès de la paroisse protestante.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

3. Brigade verte

VU les articles L 5211-7, L 5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue*** des **représentants de la Ville auprès du Syndicat Mixte des Garde-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin « Brigade Verte »**

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mr Henri FUCHS **24 Voix**

Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Agathe CHAPOTIN **24 Voix**

Mr Henri FUCHS et Mme Agathe CHAPOTIN ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués de la Ville auprès du Syndicat Mixte des Garde-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin « Brigade Verte ».

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

4. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut - Rhin

VU les articles L 5211-7, L 5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue*** des représentants de la Ville auprès du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz

Nombre de postes à pourvoir : 3 délégués
Ont obtenu

1^{er} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis GRIMBICHLER	24 Voix

2^{ème} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 Voix

3^{ème} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Christine WEISSBART	24 Voix

Mr Louis GRIMBICHLER, Mr Louis ERBLAND, Mme Christine WEISSBART ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués de la Ville auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

5. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

VU les articles L5711-1, L 5211-7, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue*** des représentants de la Ville auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant
Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24

Majorité absolue : 13
Mme Sylvie MOUSSIER 24 Voix

Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
A déduire : 0
Suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 13
Mr Louis ERBLAND 24 Voix

Mme Sylvie MOUSSIER a été proclamée délégué titulaire et Mr Louis ERBLAND a été proclamé délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

6. Comité des fêtes

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Vu l'article 4 des statuts du Comité des Fêtes de la Ville de Ribeauvillé

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Comité des Fêtes***

Nombre de postes à pourvoir : 7 délégués - le Maire étant membre de droit
Ont obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Georges WIECZERZAK	24 voix
Mr Raoul FLEIG	24 voix
Mr Loïc ERMEL	24 voix
Mr Benjamin WILHELM	24 voix
Mme Anne – Sophie KIENLEN	24 voix
Mme Anne- Sophie ZUCCOLIN - FREYMUTH	24 voix
Mme Agathe CHAPOTIN	24 voix

Siègeront au Comité des Fêtes de la Ville de Ribeauvillé :

Mr Jean-Louis CHRIST, membre de droit,

Mr Georges WIECZERZAK, Mr Raoul FLEIG , MrLoïc ERMEL, Mr Benjamin WILHELM, Mme Anne – Sophie KIENLEN, Mme Anne- Sophie ZUCCOLIN – FREYMUTH, MmeAgathe CHAPOTIN.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

7. Grand Pays de Colmar

VU les articles L 5211-7, L5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale,

le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue***desreprésentants de
la Ville auprès du Grand Pays de Colmar

Nombre de postes à pourvoir : 3 délégués
Ont obtenu :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Christine WEISSBART	24 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Yves BALTENWECK	24 voix

Mr Louis ERBLAND, Mme Christine WEISSBART et Mr Yves BALTENWECK ont été proclamés délégués de la Ville auprès du Grand Pays de Colmar.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

8. Groupement d'Intérêt Cynégétique n° 2

VU les articles L 5211-7, L5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale,

le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue***desreprésentants de
la Ville auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique n° 2

Nombre de postes à pourvoir : 3 délégués
Ont obtenu :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Henri FUCHS	24 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis GRIMBICHLER	24 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 voix

Mr Henri FUCHS, Mr Louis GRIMBICHLER et Mr Louis ERBLAND ont été proclamés délégués de la Ville auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique n° 2.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

9. Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach

VU les articles L 5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach qui fixent à quatre le nombre de délégués appelés à siéger au Comité-Directeur du Syndicat,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Syndicat intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach***

Nombre de postes à pourvoir : 4

1^{er} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Christine WEISSBART	24 Voix

2^{ème} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 Voix

3^{ème} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Jean – Louis CHRIST	24 Voix

4^{ème} délégué

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Hélène BULLE	24 Voix

Mme Christine WEISSBART, Mr Louis ERBLAND, Mr Jean – Louis CHRIST, Mme Hélène BULLE ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués de la Ville auprès du Syndicat intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

10. Syndicat Intercommunal à vocation unique « montagne – vignoble – ried » (SCOT)

VU les articles L 5211-7, L 5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale,

le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du SCOT***

Nombre de postes à pourvoir : 2 délégués

Ont obtenu :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Pierre – Yves THUET	24 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Erick KEMAYOU - WANDJI	24 voix

Mr Pierre – Yves THUET et Mr Erick KEMAYOU – WANDJI ont été proclamés délégués de la Ville auprès du SCOT.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

11. Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach.***

Nombre de postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants

Ont obtenu

Titulaires

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Gilles OEHLER	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Henri FUCHS	24 Voix

Suppléants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Joseph PFEIFFER	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Raoul FLEIG	24 Voix

Mr Gilles OEHLER et Mr Henri FUCHS sont désignés délégués titulaires
et Mr Joseph PFEIFFER et Mr Raoul FLEIG sont désignés délégués suppléants
auprès du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

12. CIADE

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de la CIADE.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant
A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mr Louis ERBLAND **24 Voix**

La Ville sera par conséquent représentée par Mr Louis ERBLAND auprès de la CIADE.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

13. SEMCLOHR

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal *procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de la SEMCLOHR.*

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Christine WEISSBART **24 Voix**

La Ville sera par conséquent représentée par Mme Christine WEISSBART auprès de la SEMCLOHR hors commission d'attribution des logements.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

14. Conseil d'Administration du Lycée

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal *procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Conseil d'Administration du Lycée.*

Nombre de postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants

Ont obtenu

Titulaires

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Mauricette STOQUERT **24 Voix**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Agathe CHAPOTIN **24 Voix**

Suppléants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Manuelle MOSER	24 Voix

Mme Mauricette STOQUERT et Mme Agathe CHAPOTIN sont désignées délégués titulaires et Madame Stéphanie UFFLER – GOLIOT et Mme Manuelle MOSER sont désignées délégués suppléants auprès du Conseil d'Administration du Lycée.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

15. Conseil d'Administration du Collège les Ménétriers

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Conseil d'Administration du Collège les Ménétriers.***

Nombre de postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants
Ont obtenu

Titulaires

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Mauricette STOQUERT	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Eren DEVECI	24 Voix

Suppléants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Stéphanie UFFLER – GOLIOT	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Suzanne MOMCILOV – OSTERMANN	24 Voix

Mme Mauricette STOQUERT et Mr Eren DEVECI sont désignés délégués titulaires et Madame Stéphanie UFFLER – GOLIOT et Mme Suzanne MOMCILOV – OSTERMANN sont désignées délégués suppléants auprès du Conseil d'Administration du Collège les Ménétriers.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

16. Ecole maternelle de la Streng

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de l'école maternelle de la Streng.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant
Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Mauricette STOQUERT	24 Voix

Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Eren DEVECI	24 Voix

Mme Mauricette STOQUERT est désignée délégué titulaire et Mr Eren DEVECI est désigné délégué suppléant auprès de l'école maternelle de la Streng.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

17. Ecole maternelle du Rotenberg et école primaire René Spaeth

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de l'école maternelle du Rotenberg et de l'école primaire Spaeth.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant
Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Mauricette STOQUERT	24 Voix

Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Loïc ERMEL	24 Voix

Mme Mauricette STOQUERT est désignée délégué titulaire et Mr Loïc ERMEL est désigné délégué suppléant auprès de l'école maternelle du Rotenberg et de l'école primaire René Spaeth.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

18. Comité de Concertation de la Ligne SNCF Sélestat – Ribeauvillé

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Comité de Concertation de la Ligne SNCF Sélestat – Ribeauvillé***

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant
Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 Voix

Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Mauricette STOQUERT	24 Voix

Mr Louis ERBLAND est désigné délégué titulaire et Mme Mauricette STOQUERT est désignée délégué suppléant auprès du Comité de Concertation de la Ligne SNCF Sélestat – Ribeauvillé.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

19. Association foncière Ribeauvillé – Zellenberg

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de l'association foncière Ribeauvillé – Zellenberg***

Nombre de postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants
Ont obtenu

Titulaires

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis GRIMBICHLER	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Henri FUCHS	24 Voix

Suppléants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Gilles OEHLER	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Pierre – Yves THUET	24 Voix

Mr Louis GRIMBICHLER et Mr Henri FUCSH sont désignés délégués titulaires et Mr Gilles OEHLER et Mr Pierre- Yves THUET sont désignées délégués suppléants auprès de l'association foncière Ribeauvillé – Zellenberg.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

20. Comité de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Comité de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Gilles OEHLER	24 Voix

La Ville sera par conséquent représentée par Mr Gilles OEHLER auprès du Comité de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

21. Syndicat de Traitement des Eaux Usées de Ribeauvillé et Environs

VU les articles L 5211-7, L 5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue*** des **représentants de la Ville auprès du Syndicat de Traitement des Eaux Usées de Ribeauvillé et Environs.**

Nombre de postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants

Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Loïc ERMEL	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 Voix

Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mme Mauricette STOQUERT	24 Voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Joseph PFEIFFER	24 Voix

Mr Loïc ERMEL et Mr Louis ERLBAND ont été proclamés délégués titulaires et Mme Mauricette STOQUERT et Mr Joseph PFEIFFER ont été proclamés délégués suppléants auprès du Syndicat de Traitement des Eaux Usées de Ribeuuillé et Environs.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

22. SIVU (Gestion de la Main d' Œuvre Forestière Communale)

VU les articles L 5211-7, L 5212-7, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du SIVU.***

Nombre de postes à pourvoir : 2 délégués

Ont obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Henri FUCHS	24 Voix

-	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Gilbert MULLER	24 Voix

Mr Henri FUCHS et Mr Gilbert MULLER ont été proclamés délégués de la Ville auprès du SIVU.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

23. Société Publique Locale

La Ville de Ribeuuillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Conseil d'Administration de la SADEME (Société Publique Locale).***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Mr Louis ERBLAND	24 Voix

La Ville sera par conséquent représentée par Mr Louis ERBLAND auprès du Conseil d'Administration de la SADEME (Société Publique Locale).

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

24. IRCOD

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal *procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès de l'IRCOD.*

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Anne –Sophie ZUCCOLIN – FREYMUTH 24 Voix

La Ville sera par conséquent représentée par Mme Anne – Sophie ZUCCOLIN – FREYMUTH auprès de l'IRCOD.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

25. Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut – Rhin

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal *procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut – Rhin.*

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Ont obtenu

Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mr Louis ERBLAND 24 Voix

Suppléant à titre consultatif

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mr Henri FUCHS 24 Voix

Mr Louis ERBLAND est désigné délégué titulaire et Mr Henri FUCHS est désigné délégué suppléant à titre consultatif auprès du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut – Rhin.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

26. Correspondant Défense

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue d'un Correspondant Défense de la Ville de RIBEAUVILLE.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Elisabeth SCHWACH **24 Voix**

Le correspondant Défense de la Ville de RIBEAUVILLE est Mme Elisabeth SCHWACH.

4. Organismes extérieurs – représentants de la collectivité : désignation

27. Commission d'attribution des Logements

- * SEMCLOHR
- * Habitats de Haute – Alsace
- * 3F Immobilier

La Ville de Ribeauvillé est représentée dans de nombreux organismes extérieurs. Après chaque renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les personnes qui seront chargées de représenter la Ville auprès de ces diverses instances.

Le Conseil Municipal ***procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des représentants de la Ville auprès des commissions d'attribution des logements de la SEMCLOHR, d'Habitats de Haute – Alsace et de 3F Immobilier.***

Nombre de postes à pourvoir : 1 représentant

A obtenu

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
A déduire :	0
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13

Mme Sylvie MOUSSIÉ **24 Voix**

La Ville sera par conséquent représentée par Mme Sylvie MOUSSIÉ auprès des commissions d'attribution des logements de la SEMCLOHR, d'Habitats de Haute – Alsace et de 3F Immobilier.

5. Divers

a. Ecole d'Aubure – motion de soutien : approbation

Par courrier en date du 04 février 2014, Monsieur Claude HUMBRECHT, Maire de la Commune d'AUBURE, a informé la Ville de RIBEAUVILLE de la difficulté qu'il rencontre dans le maintien de l'école maternelle.

En effet, l'inspection académique a décidé, au vu des effectifs de la rentrée 2014-2015, de la fermeture d'une classe et donc de fait de la fermeture de l'école maternelle.

Or, selon le Maire, les effectifs prévisionnels dans les années à venir permettraient de maintenir une classe maternelle. Il faut donc passer le cap de cette prochaine rentrée.

Face à cette décision, de nombreuses communes se sont mobilisées et ont affirmé leur soutien à la commune d'AUBURE.

La Ville de RIBEAUVILLE souhaite s'accocier à cet élan de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- De voter une motion de soutien contre la fermeture de cette école maternelle d'AUBURE
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

FIN DE SEANCE

Les annexes sont consultables chez Melle Aurélia STOEHR (bureau – Direction Générale) aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.